

La lettre du référent apprentissage #16

Juin 2024 – Lettre mensuelle d'information destinée aux acteurs de l'orientation, de l'emploi et de la formation en alternance

Les aides aux contrats en alternance

Une nouvelle version du guide de la DGEFP à destination des employeurs et des organismes de formation sur les aides aux contrats en alternance a été publiée le 4 juin 2024. Ce guide présente les différentes aides existantes et apporte plusieurs conseils pour faciliter leur obtention. Cette nouvelle version prend en compte la fin de l'aide au contrat de professionnalisation pour les contrats conclus à partir du 1er mai 2024 et est enrichie d'une synthèse des aides disponibles pour les alternants en situation de handicap. Consultez le guide [ici](#).

Le chiffre du mois

34% des CFA ont été contrôlés au moins une fois en 2022. Le rapport réalisé fin 2023 par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) sur la qualité de la formation professionnelle a été rendu public en mai 2024. Les rapporteurs formulent 24 recommandations, visant à renforcer l'efficacité de Qualiopi et les contrôles, améliorer la mesure de l'impact des formations et mieux coordonner et piloter le système d'assurance qualité. Consultez le rapport en [suivant ce lien](#).

Organismes certificateurs de formation

Liste des certificateurs et des instances de labellisation de prestataires de formation. La loi Avenir professionnel a prévu une obligation de certification, par un organisme tiers, des organismes de formation, des organismes d'accompagnement à la VAE, des prestataires de bilans de compétences et des centres de formation d'apprentis s'ils veulent bénéficier de fonds des opérateurs de compétences (Opco), d'une Transitions Pro (CPIR), de l'État, de la Région, de France Travail, de la Caisse des dépôts ou de l'Agefiph. La liste des organismes certificateurs est publiée sur le site du ministère du Travail. Au 5 juin 2024, 37 organismes et 8 instances de labellisation sont accrédités ou autorisés par le Cofrac à démarrer les activités de certification de ces prestataires d'actions concourant au développement des compétences sur la base du référentiel national de certification qualité. Découvrez la liste [ici](#).

Apprentissage et handicap

Une nouvelle version du guide Apprentissage & Handicap a été publiée le 30 mai 2024 par la DGEFP. Réalisé avec l'appui de l'Agefiph et du FIPHP et destiné aux apprentis, centres de formation d'apprentis (CFA) et employeurs privés ou publics, ce guide vise à informer et sensibiliser sur l'opportunité que représente l'apprentissage aménagé.

Cette nouvelle version intègre notamment les modifications apportées par la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi concernant les extensions et les équivalences des droits liées à la RQTH. Le guide est disponible en suivant [ce lien](#).

Mobilité des jeunes

Se déplacer, une contrainte majeure pour les jeunes ruraux. Selon une étude publiée en mai dernier, les difficultés à se déplacer affectent fortement le quotidien des jeunes ruraux, qui passent en moyenne plus de 2h30 chaque jour dans les transports. Les jeunes ruraux ressentent encore plus les effets de l'éloignement au moment de construire leur parcours professionnel. 38% d'entre eux, en recherche d'emploi, disent avoir déjà renoncé à passer un entretien en raison de difficultés de déplacement contre 19% de leurs homologues urbains. L'étude sur la mobilité des jeunes est consultable [ici](#)

Agenda de l'alternance en Moselle. Retrouvez toutes les rencontres dédiées à l'alternance sur le département de la Moselle [en suivant ce lien](#).

Apprentissage et fonction publique. C'est le thème du prochain webinaire organisé par le ministère du travail, de la santé et des solidarités. Ce webinaire aura lieu le mardi 18 juin de 12h 00 à 14h 00. Pour toute participation, [rejoignez cette page](#).

La 13e édition de la Semaine de l'industrie aura lieu du 18 au 24 novembre 2024. Rendez-vous annuel incontournable entre l'enseignement et le monde professionnel, la Semaine de l'industrie vise à promouvoir les métiers et savoir-faire de ce secteur auprès des collégiens, lycéens, apprentis et demandeurs d'emploi. Vous souhaitez participer à cet événement? Rendez-vous courant septembre sur le site de la Semaine de l'industrie en suivant [ce lien](#).

WorldSkills Lyon 2024. Du 10 au 15 Septembre 2024, la ville de Lyon accueille la 47ème édition de la compétition mondiale WorldSkills. 1500 Compétiteurs et Compétitrices issus de plus de 65 pays et régions se retrouveront pour concourir dans 59 métiers. Cette année, l'équipe de France sera en compétition pour 54 métiers répartis en six domaines professionnels: Arts créatifs et mode; Construction et technologie du bâtiment; Services sociaux et services à la personne; Technologie de fabrication et ingénierie; Technologies de l'information et de la communication; Transport et logistique. Découvrez [l'évènement ici](#)

Vous êtes maître d'apprentissage ? valoriser votre fonction.

Le maître d'apprentissage est un acteur essentiel, désigné comme expert pour son « savoir-faire ». Au-delà de son expertise, il dispose de capacités en savoirs être et transmission de valeurs. Il est garant de la réussite du parcours de formation de son apprenti. Le ministère du travail a créé une certification pour valoriser cette fonction.

Cette certification établie en concertation avec les principaux partenaires, porte l'ambition de réduire les décrochages des apprentis/alternants en renforçant leur accompagnement, notamment par une meilleure professionnalisation des maîtres d'apprentissage en entreprise. Elle intègre la dimension en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Elle présente aussi, l'avantage pour les futurs certifiés de permettre une meilleure reconnaissance de leurs compétences et une sécurisation de leur trajectoire professionnelle (acquisition et valorisation de compétences communes à d'autres fonctions permettant d'élargir leurs aires de mobilités).

Qui est concerné ?

Toute personne qui peut justifier :

- Soit de l'accompagnement d'au moins un apprenti/alternant sur la durée totale de son parcours ;
- Soit d'une formation de maître d'apprentissage/tuteur en lien avec le référentiel de compétences.

Comment est structurée la certification ?

La certification est constituée de neuf compétences regroupées en trois domaines. Le détail des compétences est décrit dans le référentiel disponible [ici](#).

Comment candidater ?

Si vous habitez la Moselle ou plus largement la région Grand Est et que vous souhaitez vous présenter à une session d'examen de la certification, vous devez impérativement contacter la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) par mail à l'adresse suivante :

DREETS-GE.Certification@dreets.gouv.fr

Documents utiles à télécharger :

1- [Le dossier de présentation du candidat](#)

2- [Le Guide d'accompagnement à la certification](#)

3- [Arrêté du 7 décembre 2021 portant révision de la certification relative aux compétences de maître d'apprentissage/tuteur](#)

La question du mois : Quels sont les leviers d'action en cas de difficulté relative au versement de l'aide au financement du permis de conduire par le CFA ?

La demande d'aide au financement du permis de conduire doit être déposée par l'apprenti auprès de son CFA qui instruit la demande et procède au paiement. L'ASP intervient uniquement avec les organismes de formation afin de financer les aides qu'ils ont versées à leurs apprentis. L'ASP ne verse pas directement l'aide à l'apprenti.

Au titre de la quatorzième mission prévue à l'article L6231-2 du code du travail, le CFA est tenu « *d'accompagner les apprentis dans leurs démarches pour accéder aux aides auxquelles ils peuvent prétendre au regard de la législation et de la réglementation en vigueur* ». Il apparaît ainsi que le non-versement de l'aide au permis par le CFA contreviendrait à ce principe.

Aussi, dans le cas où un CFA refuserait d'instruire une demande d'aide au permis, si un premier rappel à la règle ne produit pas d'effet, il pourrait être effectué un signalement au service régional de contrôle de la formation professionnelle de la DREETS compétente dans le cas où le CFA méconnaîtrait cette obligation.

Bon à savoir : depuis son instauration en 2019 à ce jour, 2540 apprentis mosellans ont bénéficié de l'aide au financement du permis de conduire.